

République Française

DÉPARTEMENT
DU NORD

ARRONDISSEMENT
DE CAMBRAI

CANTON
DE CAMBRAI

SÉANCE ORDINAIRE

COMMUNE D'HAYNECOURT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-quatre, le 31 mai à 18 h

Le conseil Municipal s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Bernard HUREZ conformément à sa convocation en date du 27 mai 2024 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 10.

Quorum : 6.

Etaient présents : Jean-Marc BÉZÉ – BOHACZ Guillaume – Myriam DELVALLÉE-MENARD – Laurent DUPRIEZ – Bernard HUREZ – Caroline SOLIGNAT-KOLLIKER – Thierry LEMAIRE.

Etaient absentes excusées : Elisa POULAIN – Emma PORTIER – Laëtitia SOUFFLET.

Procuration : Madame Emma PORTIER à Monsieur Laurent DUPRIEZ, Madame Elisa POULAIN à Monsieur Guillaume BOHACZ et Madame Laëtitia SOUFFLET à Monsieur Thierry LEMAIRE.

Le Conseil a choisi pour secrétaire : Mme Myriam DELVALLÉE-MENARD.

20240531-01

**CANAL SEINE NORD EUROPE : CESSION D'UNE PARCELLE
APPARTENANT À LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que, dans le cadre du projet de construction du canal Seine Nord Europe, des acquisitions foncières sont nécessaires et qu'une parcelle appartenant à la commune est concernée par cet aménagement à savoir, la parcelle ZD 174, Chemin Rural Dit De Déviation d'une surface totale de 1 ha 29 a 66 ca.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il s'avère que, l'acte de cession du Chemin Communal n°5 et de sa desserte entre la commune et la CAC, n'ayant pas encore été signé, cette parcelle appartient toujours à la commune et, qu'il conviendrait que la commune signe cette promesse de vente.

Une promesse unilatérale de vente a été remise à Monsieur le Maire proposant un prix de cession de 13 614 € 30.

Monsieur le Maire donne lecture de la promesse de vente et demande à l'assemblée de l'autoriser à procéder à cette transaction.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise la cession au profit de l'Etablissement Public Local Industriel et Commercial dénommé SOCIETE DU CANAL SEINE NORD EUROPE, dont le siège est à COMPIEGNE (60200), 23 Place d'Armes, identifiée à l'INSEE et au Registre du Commerce et des Sociétés de COMPIEGNE sous le numéro 829 535 996, de la parcelle sus-désignée,

Le Maire certifie le caractère exécutoire de cette délibération transmise en Sous-préfecture le 25 juin 2024 et publiée sur le site internet de la commune d'Haynecourt le 25 juin 2024

- Autorise Monsieur le Maire à signer la promesse de vente, ainsi que l'ensemble des documents nécessaires au dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an susdits
Pour extrait conforme

La Secrétaire,
Myriam DELVALLÉE

Le Maire,
Bernard HUREZ.